

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES AU 01/01/2025

SAS Le Maison

Cadre d'intervention

La SAS Le Maison intervient en tant qu'organisateur de sessions de formation. Ces formations s'adressent à des adultes salariés de sociétés qui peuvent prendre en charge les frais de formation dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue, à des adultes à titre individuel et via le Compte Personnel de Formation.

1 Documents légaux :

Pour chaque inscription le prévoyant :

- Sur demande, une/un convention/contrat de formation professionnelle continue, établi-e selon les textes en vigueur, est adressé-e en deux exemplaires. Ce document pourra nous être retournés par mail signé par le client.
- Les factures sont adressées à l'envoi de la convention ou du contrat de formation. En cas de paiement étalé, accepté uniquement pour les contrats de formation (financement personnel par le client), une facture unique sera envoyée.
- L'évaluation de la formation pour les formations en entreprise et à distance est envoyée par mail après formation, l'attestation d'assiduité est adressée après réception de l'évaluation par nos soins.

2 Validation d'inscription Formation

Le stagiaire doit confirmer sa participation au moins 30 jours avant le début de la formation.

L'inscription n'est définitivement enregistrée et validée par la SAS Le Maison qu'après retour et réception de la proposition de formation, de la convention dûment complétées et des CGV et :

- signées par le stagiaire et accompagnées d'un règlement de 100% du devis quand il s'inscrit à titre individuel. Un étalonnement en 3 échéances peut être accordé. Aucune place n'est réservée tant que le 1^{er} acompte n'est pas versée.
- signées par le responsable habilité et portant le cachet de l'entreprise cliente, accompagnées d'un règlement de 50% du devis dans les autres cas.

3 Engagement tarifaire Formation

Seuls les tarifs communiqués par la SAS Le Maison au travers d'une proposition personnalisée ou d'une convention de formation écrite engagent la SAS Le Maison. Les tarifs communiqués sur les plaquettes, le site Internet ou par téléphone sont déterminés pour l'année civile et sont révisés chaque année.

Les prestations incluses dans les tarifs indiqués sont listées dans la proposition et/ou la convention. Certains frais restent à la charge des stagiaires tels que les frais de transport, les frais de boisson hors session non compris en Résidentiel.

4 Tarif appliqué

Les grilles tarifaires de la SAS Le Maison proposent différentes formules d'inscription. Dans le cas de la formule Entreprise « Intra », chaque formation est organisée pour le compte d'une seule entreprise cliente aux conditions définies dans la proposition ou la convention établie préalablement. Les tarifs par stagiaire sont dégressifs en fonction du nombre de participants inscrits.

5 Durée de validité des tarifs

Les tarifs communiqués par la SAS Le Maison au travers d'une proposition personnalisée ou d'une convention de formation écrite ou d'un contrat de formation sont fermes pendant une durée de 2 mois à compter de la date du document.

6 Devise

Les tarifs sont exprimés en euros hors taxes.

7 Paiement

Le règlement du prix de la formation :

- Formations dont les dates sont des journées consécutives, par exemple Immersions et ateliers : 100 % à la signature de la convention.
- Formations dont les dates sont récurrentes et hebdomadaires, par exemple des cours extensifs en individuel ou en groupe : 50% à la signature de la convention, puis 50% 60 jours calendaires après la date de la signature de la convention

Tout paiement intervenant postérieurement aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées au taux de la BCE additionné de 10 points ainsi qu'à des frais de recouvrement de 40 € HT par facture.

En cas d'inscription par la plateforme [Moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) dans le cadre du CPF, il appartient au client d'effectuer la demande de formation au moins 30 jours avant le début de la formation.

L'organisme de formation dispose de 4 jours ouvrés pour répondre et valider ou refuser la demande. Une fois la demande de formation validée par l'organisme de formation, le client devra à son tour confirmer sa demande sur le portail Moncompteformation.gouv.fr.

IMPORTANT : droit de rétractation pendant 14 jours ouvrés à compter de la confirmation de commande.

Le droit de rétractation ne plus être exercé dès le démarrage de la formation.

ATTENTION : Toute **annulation à moins de 7 jours ouvrés**, ne relevant pas d'un cas de force majeure dument motivé, entraîne le **débit du prix dans son intégralité** de la formation des droits CPF.

En cas d'un montant CPF inférieur au coût de la formation, le client effectue le paiement du restant à charge par CB au moment de l'inscription définitive.

Dans le cadre d'un financement par un organisme financeur (OPCO – Organismes Paritaire Opérateur de Compétences), la prise en charge totale ou partielle n'influe pas sur le montant à payer. Il appartient au client de vérifier l'imputabilité du stage auprès de celui-ci, de faire la demande de prise en charge avant la formation. La facture est adressée directement au financeur sous réserve de l'accord de prise en charge avant le début de la formation. Le client doit s'assurer de l'accord de prise en charge et de paiement au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation. A défaut d'accord du financeur au plus tard 15 jours avant la formation, le client est facturé de l'intégralité du coût de la formation. Si le financeur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, **la différence est directement facturée au client**. En cas de non règlement par le financeur, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Il est recommandé au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné car au-delà d'un délai de 60 jours suivant la date de formation, le client devra payer l'intégralité de la facture sous 7 jours maximum.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui sera retourné signé, par le client, à la SAS Le Maison.

En cas de prise en charge partielle par un OPCO, la différence sera directement facturée au client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à la SAS Le Maison au moins **15 jours** avant la formation, la formation ne sera pas mise en place.

Le planning spécifié dans la convocation adressé au stagiaire doit être strictement observé. L'Article 9 des présentes CGV est applicable de plein droit.

Toute annulation d'inscription enregistrée pour une certification dans le cadre du CPF (TOEIC, Linguaskill...) auprès des centres d'examen sera due, la nouvelle inscription à la certification sera directement refacturée à l'entreprise cliente.

8 Désistement ou modification

Tout stage commencé est dû dans son intégralité. Pour les entreprises, en cas d'impossibilité **pour cas de force majeure** - article 1218 du code civil : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur » la force majeure est par définition imprévisible, irrésistible (insurmontable) et échappe au contrôle des personnes concernées.- de participer à une formation, la SAS Le Maison pourra offrir la possibilité à l'entreprise cliente de remplacer le participant empêché, par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins de formation, sous condition de règlement de la facture dans sa totalité comme indiqué à l'article 7 du présent document.

Une interruption de stage, pour quelque motif que ce soit, ou une modification des prestations contractuelles prise à l'initiative du client (ex : absence partielle d'un stagiaire au cours de la formation) ne donne lieu à aucun remboursement.

9 Annulation du fait du client

- Immersions

L'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail à l'adresse suivante : relationclient@le-maison.fr.

Selon la date d'annulation par rapport au début de la formation, la SAS Le Maison facturera un dédit d'une valeur égale au pourcentage du montant total de la formation prévue, selon la règle suivante :

- Annulation à plus de 45 jours francs 0%
- Annulation à plus de 30 jours francs et moins de 45 jours francs : 50%
- Annulation à moins de 30 jours francs : 100%

et ce, même en l'absence de contrat (convention) de formation signé. Un report intervenant moins de 15 jours avant le début du stage est considéré comme une annulation. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité

- **Cours extensifs**

Toute annulation de formation ou de séance de formation (face-à-face...) annulée à moins de 5 jours ouvrés est facturée et non reportée, sauf accord exprès de Le Maison.

L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et sera donc facturé directement au client.

De plus, le client dispose d'un droit de rétractation légal, sans frais, pendant les 10 jours suivant sa commande.

10 Annulation ou modification du fait de la SAS Le Maison

Du fait d'éléments exceptionnels, la SAS Le Maison peut se trouver contrainte d'annuler un stage ou d'en modifier le contenu. Dans ce cas, elle en informera, dans les meilleurs délais, l'entreprise cliente et/ou le stagiaire. En cas d'annulation, un report sera proposé pour le même programme ou un programme équivalent dans le même lieu ou un autre lieu de formation.

11 Règlement intérieur Formation

Pendant toute la durée de la formation, les stagiaires devront respecter le règlement intérieur de la SAS Le Maison qui leur aura été communiqué au démarrage de la formation.

12 Hébergement - Immersion

La présence du stagiaire est attendue le lundi matin à 8h00 jusqu'au vendredi 16h00. Il sera hébergé dans une chambre individuelle avec salle de bain. Il sera tenu de respecter le règlement intérieur pendant toute la durée de son séjour.

13 Propriété intellectuelle des documentations et supports

Tous les supports, programmes, cours, travaux et documentations demeurent la propriété intellectuelle exclusive de leurs auteurs. L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise à l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable de la SAS Le Maison. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé préalablement était fait de ces supports de formation. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

14 Intervenants / consultants / formateurs / prestataires

La SAS Le Maison s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Le client s'engage à s'interdire strictement tout contact ultérieur avec les consultants et formateurs envoyés par la SAS Le Maison, sans regard sur leur statut, la durée, le type de contrat les liant à la SAS Le Maison par quelque moyen que ce soit aux fins d'organiser une future formation ou intervention (sous n'importe quelle forme, contrat et autres moyens et pour n'importe quel objet) ou pour une éventuelle embauche. En cas de violation de cette obligation, le client devra verser à la SAS Le Maison, à titre de clause pénale, une somme irréductible de 10.000 euros. En outre, la SAS Le Maison se réserve le droit de faire ordonner immédiatement la cessation de l'activité et/ou de la relation contractuelle, ainsi que le droit de réclamer des dommages et intérêts au titre du préjudice subi.

15 Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

La SAS Le Maison est titulaire d'un contrat d'assurance " Responsabilité Civile Professionnelle " (Contrat n°5723795704) souscrit auprès de Madame Ginette Burguière, Agent Général AXA France IARD, 38 rue de Paris- 91120 Palaiseau. Tout renseignement concernant la nature et le plafond des garanties peut être obtenu auprès de ce cabinet.

16 Assurance personnelle du stagiaire

La SAS Le Maison recommande que chaque stagiaire soit couvert par une ou plusieurs assurances personnelles couvrant tout problème pouvant survenir au cours du séjour tels que : accident, maladie, hospitalisation mais aussi les dommages que le stagiaire pourrait occasionner pendant sa formation.

17 Responsabilité de la SAS Le Maison

La SAS Le Maison ne saurait être tenue responsable des pertes, dommages ou préjudices subis par des personnes ou des biens, et quelle qu'en soient les causes, à l'exception des cas où sa responsabilité est expressément prévue par la loi française.

L'élection de domicile est faite par la SAS Le Maison à l'adresse de son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce d'Evry (91) appliquant la loi française.

Toute inscription ou commande vaut acceptation des conditions générales de vente ci-dessus ainsi que du règlement intérieur applicable aux stagiaires et engage les contractants sur ces conditions générales qui prévalent par conséquent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat.